



Préfecture de Maine-et-Loire

Erratum à la publicité du 23/01/2020 des demandes d'autorisation d'exploiter pour mise en valeur agricole enregistrées par la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire du 25/11/2019 au 23/01/2020.

Afin de déposer une demande d'autorisation d'exploiter sur les terres libérées par Monsieur Jérémy GUERIN à OMBRÉE EN ANJOU, il convient de prendre en compte que les parcelles sollicitées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA DES COQUELINETTES (C49190800) sont modifiées comme suit :

* parcelles sollicitées « *E1513 – E1514 – E1517 – E1519 – E356 – E357 – E358 – E359 – E360 – E369 – E 372 – E373 - E374* » d'une superficie totale de **10,4329 hectares**, situés sur la commune de Saint- Michel et Chanveaux .